



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**10 juillet 2020**

**Compte-Rendu**

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT SORTANT, MONSIEUR Martial BOURGEOIS

---

Le Président informe l'Assemblée de la décision n°2020-04 portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et prise en application de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020.

LE PRESIDENT SORTANT CEDE LA PRESIDENCE DE LA SEANCE AU DOYEN D'AGE DE  
L'ASSEMBLEE

Madame Annick DECOUX

---

La Présidente de séance déclare les membres du Conseil Communautaire installés dans leurs fonctions et procède à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire.

**Les membres titulaires :**

Commune	Nom, Prénom	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Andonville	LIROT Jean-Marc	x		
Attray	GAUCHER Dominique	x		
Bazoches-les-Gallerandes	CHACHIGNON Alain	x		
Bazoches-les-Gallerandes	CHATELAIN Danielle	x		
Bazoches-les-Gallerandes	LEBRET Olivier	x		
Bazoches-les-Gallerandes	DECOUX Annick	x		
Bazoches-les-Gallerandes	THIBAUT Serge		x	Annick Decoux
Bazoches-les-Gallerandes	GAZANGEL Emmanuelle	x		
Boisseaux	CHOFFY Patrick	x		
Boisseaux	LEBLOND Valérie	x		
Charmont-en-Beauce	PRUNET Delphine	x		
Chatillon-le-roi	DUPRE Céline	x		
Chaussy	ROUSSEAU Pierre	x		
Crottes-en-Pithiverais	POINCLOUX Daniel	x		
Erceville	POISSON Bertrand	x		

<b>Commune</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
Greneville-en-Beauce	BRISSON Jean Louis	x		
Greneville-en-Beauce	SANTERRE Carole	x		
Jouy-en-Pithiverais	BOURGEOIS Martial	x		
Léouville	PETIT Christine	x		
Oison	VANNIER Vincent	x		
Outarville	CHAMBRIN Michel	x		
Outarville	LACOMBE Roselyne	x		
Outarville	VILLARD André	x		
Outarville	IMBAULT Chantal	x		
Outarville	DELBECQ Stelly	x		
Tivernon	BRUCHET Delphine	x		

Les membres suppléants :

<b>Commune</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Andonville	MILLEY Sophie	x	
Attray	GRANDEMAIN Michel	x	
Charmont-en-Beauce	MALON Stéphane	x	
Chatillon-le-roi	BESNARD Jean	x	
Chaussy	BACHELARD Eugénie	x	
Crottes-en-Pithiverais	CHANTEAU Jean-Claude		x
Erceville	RIDEL Nicole	x	
Jouy-en-Pithiverais	MONCEAU Daniel	x	
Léouville	PANNEKOUCKE Maria		x

<b>Commune</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Oison	REGNIEZ Sophie		x
Tivernon	FLEUREAU Eric	x	

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Bertrand POISSON

Désignation des assesseurs : Monsieur Olivier LEBRET  
Monsieur Dominique GAUCHER

## **Ordre du Jour**

---

### **1. Election du Président**

---

La Présidente de séance explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

L'élection se déroule à scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Appel à candidatures :

- M. Martial BOURGEOIS

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

1er Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	5
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	11

ONT OBTENU :

- M. Martial BOURGEOIS : 19 Voix
- M. Michel CHAMBRIN : 1 Voix
- Mme Annick DECOUX : 1 Voix

M. Martial BOURGEOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Le président nouvellement élu prend la présidence de la séance et déroule l'ordre du jour à partir de ce point

## **2. Détermination du nombre de Vice-Présidents et membres du Bureau**

VICE-PRESIDENTS :

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la CCPNL doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 6 vice-présidents au maximum.

Le Président précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur (soit 7), dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des vice-présidents.

Pour	Unanimité
------	-----------

COMPOSITION DU BUREAU :

Il a été rappelé que les Président et vice-présidents sont membres d'office du Bureau. L'article L5211-9 du CGCT prévoit la possibilité de composer le Bureau de membres non vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, ces membres doivent être élus successivement au scrutin uninominal dans les mêmes conditions que le Président.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 2 le nombre de membres du Bureau non vice-présidents.

Pour	Unanimité
------	-----------

## **3. Élection des Vice-Présidents et membres du Bureau**

### **▪ Election du 1<sup>er</sup> Vice-président**

Appel à candidatures :

- M. Pierre ROUSSEAU

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	1
Bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	13

ONT OBTENU :

- Mme Annick DECOUX : 2 voix
- M. Pierre ROUSSEAU : 23 voix

M. Pierre ROUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er vice-président et a été immédiatement installé.

▪ **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président**

Appel à candidatures :

- Mme Céline DUPRÉ

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	12

ONT OBTENU :

- M. Michel CHAMBRIN : 1 voix
- Mme Annick DECOUX : 1 voix
- Mme Céline DUPRÉ : 21 voix

Mme Céline DUPRÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2<sup>ème</sup> vice-présidente et a été immédiatement installée.

▪ **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président**

Appel à candidatures :

- M. Jean-Marc LIROT

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	12

ONT OBTENU :

- M. Patrick CHOFFY : 1 voix

- M. Jean-Marc LIROT : 22 voix

M. Jean-Marc LIROT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

▪ **Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président**

Appel à candidatures :

- M. Alain CHACHIGNON

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	12

ONT OBTENU :

- M. Alain CHACHIGNON : 21 voix
- M. Michel CHAMBRIN : 1 voix
- M. Patrick CHOFFY : 1 Voix

M. Alain CHACHIGNON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

▪ **Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président**

Appel à candidatures :

- M. Michel CHAMBRIN

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	12

ONT OBTENU :

- M. Michel CHAMBRIN : 19 voix
- Mme Stelly DELBECQ : 1 voix
- Mme Christine PETIT : 1 voix

- M. Daniel POINCLOUX : 1 voix

M. Michel CHAMBRIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

▪ **Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président**

Appel à candidatures :

- M. Daniel POINCLOUX
- M. Patrick CHOFFY

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	13

ONT OBTENU :

- M. Patrick CHOFFY : 11 voix
- M. Daniel POINCLOUX : 13 voix

M. Daniel POINCLOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

▪ **Election du 1<sup>er</sup> membre du Bureau non vice-président :**

Appel à candidatures :

- Mme Carole SANTERRE

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	12

ONT OBTENU :

- M. Patrick CHOFFY : 1 voix
- Mme Carole SANTERRE: 22 voix

Mme Carole SANTERRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>ère</sup> membre du Bureau non vice-présidente et a été immédiatement installée.

▪ **Election du 2<sup>ème</sup> membre du Bureau non vice-président :**

Appel à candidatures :

- M. Patrick CHOFFY

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Bulletins nuls :	1
Bulletins blancs :	5
Nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité Absolue des suffrages exprimés :	11

ONT OBTENU :

- Mme Delphine BRUCHET : 2 voix
- M. Patrick CHOFFY : 14 voix
- Mme Valérie LEBLOND : 2 voix
- Mme Christine PETIT : 2 voix

M. Patrick CHOFFY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> membre du Bureau non vice-président et a été immédiatement installé.

#### **4. Lecture de la charte de l'élu local**

---

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

#### **5. Délégation de l'organe délibérant au Président**

---

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

1° De charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Administration Générale :

- De choisir, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts.
- D'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, d'intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.
- De passer les contrats d'assurances, d'accepter et affecter les indemnités de sinistre y afférentes, de prendre en charge le règlement des sinistres dont le montant est inférieur à la franchise contractée auprès de la compagnie d'assurance.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.
- De décider du renouvellement d'adhésion aux associations, institutions ou autres entités dont la communauté de communes est membre.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de biens pour une durée n'excédant pas douze ans,

Ressources Humaines

- De statuer et signer les conventions relatives aux services du Centre de Gestion du Loiret notamment en matière d'assistance juridique, de médecine professionnelle, ...et autres services d'assistance.
- De prendre toute décision et signer tout document ayant trait à la gestion courante du personnel (notamment la création d'emplois occasionnels et saisonniers, le recrutement, la rémunération, le renouvellement des contrats, les transformations de poste, les modifications du temps de travail, la fixation des vacances et toutes indemnités, etc...) hormis la création d'emplois permanents et dans la limite des crédits inscrits au budget.
- D'autoriser la conclusion de conventions de formation avec d'autres collectivités pour l'organisation de sessions de formation dispensées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation.
- D'autoriser la conclusion de convention de formation avec le CNFPT ou tout autre organisme de sessions de formation pour l'organisation de session de formation en intra.

Finances

- De solliciter auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'organismes publics l'attribution de toutes subventions possibles au taux le plus élevés,
- De décider de l'attribution des aides au titre du service public d'assainissement non collectif.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et en définir les conditions et modalités

(indemnités de responsabilité au régisseur, fixation du montant maximal de l'encaisse, etc...)

#### Marchés Publics

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fourniture et de services d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De prendre les décisions d'exonération des pénalités qui relèvent de l'exécution des marchés publics.

2° De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.

3° Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

## **6. Affaires diverses**

---

N'ayant pas d'affaires diverses, le Président lève la séance à 19h30.

**Jean Marc LIROT**

**Patrick CHOFFY**

**Dominique GAUCHER**

**Valérie LEBLOND**

**Alain CHACHIGNON**

**Delphine PRUNET**

**Danielle CHATELAIN**

**Céline DUPRE**

**Olivier LEBRET**

**Pierre ROUSSEAU**

**Annick DECOUX**

**Daniel POINCLOUX**

**Emmanuelle GAZANGEL**

**Bertrand POISSON**

**Jean Louis BRISSON**

**Michel CHAMBRIN**

**Carole SANTERRE**

**Roselyne LACOMBE**

**Martial BOURGEOIS**

**Chantal IMBAULT**

**Christine PETIT**

**Stelly DELBECQ**

**Vincent VANNIER**

**Delphine BRUCHET**

**André VILLARD**